

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/04/2024
Réuni le : 11/04/2024
Sous la présidence de : Isabelle Tabart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON F.C.P.E.

Le Conseil d'Administration accepte un don de la F.C.P.E. du collège à hauteur de 2 115,00 euros afin d'aider les familles à financer le séjour scolaire de leur enfant. Le don se répartit comme suit:

- 720,00 euros pour le séjour à Bellevaux soit 15,00 euros par élève participant (48 participants);
- 720,00 euros pour le séjour à Londres soit 15,00 euros par élève participant (48 participants);
- 675,00 euros pour le séjour à Rome soit 15,00 euros par élève participant (48 participants).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0